

# **Rapport général de la Table ronde**

**« les institutions nationales des droits de l’homme et les mécanismes nationaux pour la promotion de la femme »**

**Ouarzazate/Maroc, 16-18 novembre 2004**

## **Introduction**

Du 16 au 18 novembre 2004 s’est tenu à Ouarzazate (Maroc) une table ronde sur le thème « les institutions nationales des droits de l’homme et les mécanismes nationaux pour la promotion des femmes ».

Organisée conjointement par le Haut Commissariat des Nations Unies aux Droits de l’Homme (OHCHR) et la Division des Nations Unies pour la Promotion de la Femme (DAW) et accueillie par le Conseil Consultatif des Droits de l’Homme (CCDH), cette table ronde a réuni près d’une trentaine de participant(e)s représentant des mécanismes nationaux pour la promotion de la femme et des institutions nationales de protection des droits de l’homme (INs) en provenance de 16 pays répartis dans différentes régions du monde (voir liste en annexe).

## **Objectifs et résultats attendus**

Cette rencontre, qui fait partie du plan conjoint entre l’OHCHR et la DAW, a ciblé essentiellement le renforcement des capacités des mécanismes nationaux pour la promotion de la femme et des institutions nationales de protection des droits de l’homme dans le but d’optimiser leur intervention en faveur de la promotion et la protection des droits humains des femmes. C’est dans cette perspective que la table ronde s’est attelée à :

- identifier des opportunités pour les deux parties de développer une approche de droit basée sur la Convention sur l’élimination de toutes les formes de discrimination à l’égard des femmes et les autres instruments internationaux des droits humains qui ont un impact sur l’égalité entre les hommes et les femmes ;
- engager un dialogue, un partage ainsi qu’un échange d’informations et d’expériences entre les mécanismes nationaux et les institutions nationales ;
- tisser des liens de coopération entre les deux types d’institutions afin de combattre les discriminations et contribuer de ce fait à une meilleure application de la Plate-forme de Beijing ;

- dégager, sous forme de recommandations, des éléments pour une stratégie orientée vers la promotion des droits humains des femmes.

## **Déroulement**

### **1- Séance d'ouverture**

Dans son allocution de bienvenue, M. Omar AZZIMAN, Président du CCDH (Maroc) a rappelé l'idée force qui sous-tend l'organisation de la rencontre, à savoir que les droits des femmes sont une partie intégrale et indissociable des droits universels de la personne tels que consacrés par les principaux textes de référence et tout particulièrement la Déclaration de Vienne et la Plate-forme d'action de Beijing.

La représentante de l'OHCHR a, quant à elle, mis l'accent sur les partenariats à mettre en œuvre entre les deux types d'institutions et les actions à impulser dans le cadre d'échanges entre les dispositifs nationaux de promotion et de protection des droits des femmes et les institutions nationales des droits de l'homme pour mettre en commun leurs efforts et lutter contre toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

La représentante de la Division pour la promotion de la femme (DAW) a, pour sa part, rappelé le mandat de la DAW et son action en faveur de l'égalité et insisté également sur le rôle spécifique et conjoint des deux institutions dans la protection et la promotion des droits des femmes.

### **2- Séance consacrée à l'identification des défis**

Présidée par M. Albert SASSON (CCDH), cette séance a été consacrée - après la présentation du programme et des participant(e)s - au thème introductif de la table ronde, à savoir : « les institutions nationales et les mécanismes nationaux pour la promotion de la femme et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes : vue d'ensemble ».

Dans ce cadre, les représentantes de l'OHCHR, de la DAW et du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) ont introduit le débat par des communications sur les rôles et fonctions de leurs structures respectives en relation avec la protection et la promotion des droits humains des femmes.

Les participant(e)s ont été ensuite invités à présenter « les défis majeurs » auxquels ils sont confrontés dans leurs pays, tant au niveau des mécanismes de promotion des femmes qu'à celui des institutions nationales des droits de l'homme. Les participants de plusieurs pays se sont succédé pour présenter l'état des lieux dans leurs pays en termes d'atouts, de contraintes et de perspectives à court et à long termes.

Les principaux défis identifiés sont relatifs aux aspects suivants :

- les discriminations à l'égard des femmes sont encore répandues malgré les avancées enregistrées dans plusieurs pays ;
- les mécanismes nationaux et les institutions nationales manquent de ressources dans la plupart des pays, y compris les pays riches ;
- les mécanismes de promotion de la femme souffrent de la non clarification de leurs mandats ;
- le mainstraming du genre et l'approche droit ne sont pas toujours adoptés dans les politiques publiques en vue de promouvoir des relations plus équitables entre les sexes ;
- les partenariats entre les mécanismes de promotion de la femme et des Ins n'est pas effectif.

### **3- Session thématique 1 : Education aux droits de l'homme (EDH)**

Cette séance a été consacrée au thème « Education aux droits de l'homme » et au rôle complémentaire et convergent des mécanismes nationaux et des INs. Des communications de représentants de la Nouvelle Zélande et de l'Ouganda ont ouvert le débat, qui a mis en exergue les points suivants :

- les résistances culturelles au principe de l'égalité ;
- les liens entre l'éducation aux droits de l'homme et la promotion de la culture de l'égalité ;
- le rôle de l'école et des médias dans le cadre du programme mondial pour l'EDH ;
- le rôle du CEDAW dans l'éducation à l'égalité ;
- les ressources et les aspects relatifs à la formation et à la production de supports ;
- les approches novatrices dans le domaine de l'EDH et les acteurs concernés.

### **4- Session thématique 2 : Amélioration de la pratique des droits de l'homme pour les groupes défavorisés de femmes**

Les communications des représentants d'Irlande (femmes pauvres) et du Panama (population autochtone) ont introduit le débat.

En revenant sur la définition de la vulnérabilité et des groupes de femmes qui y sont le plus exposés, les échanges entre les participants ont surtout mis en évidence :

- les approches de traitement de la vulnérabilité ;
- la nécessité des réponses structurelles aux questions de vulnérabilité ;
- le rôle de la recherche et de la production des statistiques ;

- les moyens et stratégies pour impliquer les femmes appartenant à des groupes vulnérables (handicapées, émigrées, rurales...);
- les structures de prise en charge de certaines catégories de femmes, dont les victimes de violence ;
- le rôle des lois dans la protection des femmes ;
- le rôle des mécanismes nationaux, des INs et de la coopération internationale face à la vulnérabilité des femmes.

### **5- Session thématique 3 : Dimensions institutionnelles - travail en partenariat pour la protection et la promotion des droits humains des femmes**

Des exposés sur les expériences de l'Allemagne, de l'Australie et du Nicaragua ont suscité et élargi le débat sur les aspects relatifs au thème de la session. Les échanges ont porté sur les pouvoirs des mécanismes institutionnels en vigueur dans leurs pays respectifs.

Dans ce cadre, une évaluation a été faite de l'état des mécanismes nationaux de promotion des droits des femmes et des INs au niveau :

- des mandats ;
- des capacités organisationnelles ;
- des ressources disponibles ;
- de la relation aux ONG et autres acteurs ;
- des relations entre les mécanismes nationaux et les INs.

### **6- Session thématique 4 : Rôle des institutions nationales dans mise en œuvre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes**

L'introduction de l'expert du CEDAW a permis de mesurer l'intérêt et l'importance de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes dans la protection et la promotion des droits humains des femmes.

Lors du débat, il a notamment été souligné :

- la pratique des réserves dans plusieurs pays, dont les pays musulmans au nom de « la spécificité » culturelle ;
- la non ratification du protocole facultatif ;
- la hiérarchie des normes qui agit sur la réception de la Convention dans l'ordre juridique interne ;
- les défis de l'harmonisation des lois ;
- le reporting des Etats ;
- l'intérêt et la pertinence des rapports parallèles des ONG ;

Des leçons ont également été tirées des expériences et formulées sous forme de recommandations.

## **7- Session thématique 5 : Développement des plans d'actions nationaux**

Les expériences de la Zambie, du Maroc, de la Lituanie et du Costa Rica ont constitué une bonne introduction au débat, et les idées force de cette session se sont articulées autour des points suivants :

- l'importance des contextes politiques et de la volonté des décideurs en matière d'élaboration et d'application de plans d'actions favorables à l'égalité ;
- l'intérêt primordial que représente le mainstreaming du genre et de l'approche droit dans toute opération de planification ;
- la portée des plans d'action pour la promotion des droits des femmes en tant qu'outils politiques et techniques ;
- les processus d'élaboration des plans d'action, dont la participation des acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux ;
- les plans d'action et la cohérence des politiques publiques en matière de promotion des droits des femmes ;
- les ressources pour mener à bien la mise en œuvre des plans d'action, lorsqu'ils sont élaborés.

## **8- Stratégies pour une future coopération et interaction**

Cette session a été principalement consacrée à la coopération entre les mécanismes nationaux pour la promotion des droits des femmes et les institutions nationales des droits de l'homme.

Le débat a porté essentiellement sur :

- l'état des lieux en la matière ;
- les points de convergence entre les deux types de structures et les opportunités qui en découlent ;
- les défis à relever pour une meilleure coordination des efforts en faveur des femmes.

## **Les recommandations de la table ronde**

La table ronde a abouti à une importante Déclaration qui reprend les principales recommandations autour desquelles un consensus s'est établi (voir texte en annexe). Le premier projet (draft) a constitué une base de débats et d'échanges fructueux autour de questions et de problématiques relatives notamment aux moyens de consolider et/ou renforcer le rôle des mécanismes nationaux et des INs pour faire face aux multiples discriminations dont sont victimes des femmes et pour

promouvoir des relations hommes-femmes fondées sur le respect de la dignité et l'égalité.

Une évaluation positive de la table ronde a été faite lors de la séance de clôture. Le fait de rassembler pour la première fois les mécanismes nationaux pour la promotion de la femme et les Institutions nationales des droits de l'homme a été unanimement salué comme étant le début d'un partenariat à inscrire dans la durée.

### **Activités culturelles**

Les participants ont profité de leur séjour à Ouarzazate pour visiter des institutions féminines et autres organisations de développement local.

### **Annexes**

- Déclaration finale ;
- Note de présentation et programme de la table ronde ;
- Liste des participants.